

Le mas de Saint-Geniès,



jadis mas Bonniol

Michel Vidal

Les vieilles maisons ont de la mémoire, ses pierres
renferment les secrets les plus cachés.

Sandrine FILLASSIER

Photo de couverture : première représentation du mas de St Geniès (1767).

1. Situation

La carte d'état-major (1822-1866) indique au Sud de Saint-Jean-de-Fos, plusieurs mas portant le nom de leur propriétaire (*Lonjon, Vissec, Farran, Bonniol...*) ou pour d'autres, une signature toponymique (*Fontmourgue*¹, *Méjanne*²). C'étaient des bâtisses relativement importantes, quelquefois appelées métairies (*Vissec, Bonniol*) sur d'autres documents.



Nous nous intéressons ici au mas Bonniol, situé à proximité de la chapelle Saint-Geniès.

En vue de dresser les plans d'arpentement pour les bénédictins de Saint-Guilhem (1767-1768), le géomètre Pierre Flory avait fait au préalable quelques observations, et réalisé un brouillon cadastral³ portant des indications (*anciens propriétaires*) et certains détails qui n'apparaissent pas sur son travail final aquarellé (*arpentement avec les types de cultures*⁴ et *arpentement géométrique*⁵).

On peut voir par exemple d'après l'image suivante qui présente la comparaison d'une vue aérienne actuelle (*googlemap*) et l'extrait correspondant du brouillon de Flory, que le mas actuel de Saint-Geniès situé au Nord-Est de l'ancien chemin de la source, a été construit, au moins en partie, sur l'ancien cimetière de l'église Saint-Geniès.

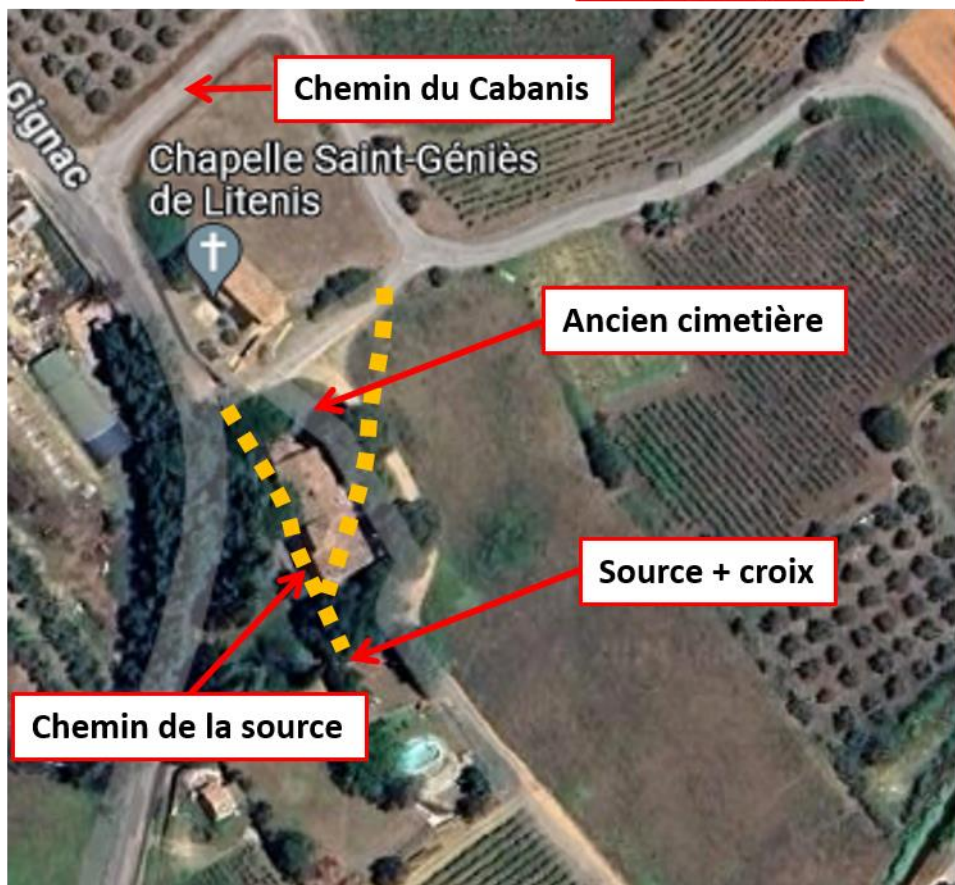
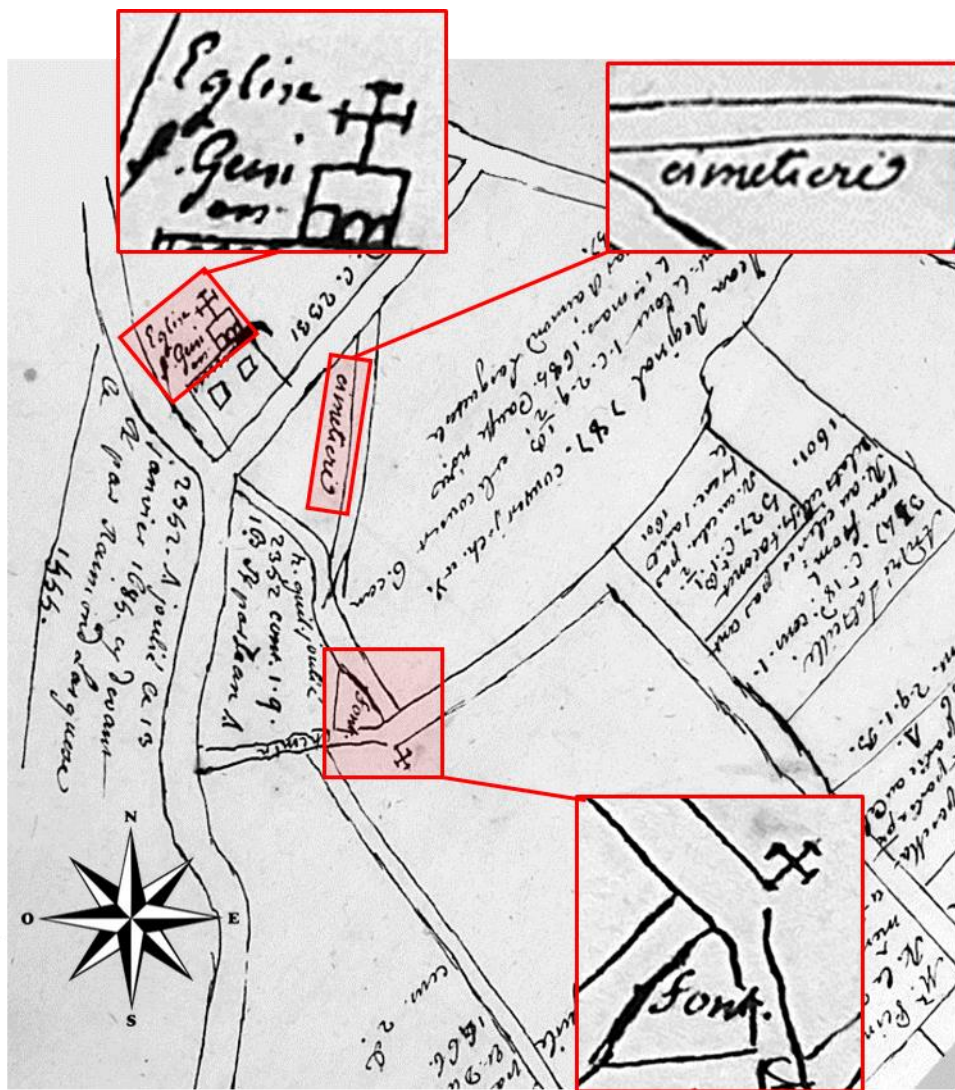
¹ Fontmourgue : Occ. *font* : « source », et *morga* : « nonne, religieuse ». Littéralement : « la source des nonnes ».

² Méjanne (Méjane) : Occ. *mièja* vient du latin *mediam*. *Megièr(a)* ou *mejani(a)*, sont des termes synonymes employés comme adjectif ou comme substantif, généralement au sens de « limite, mitoyen ». La Méjane est au bord de l'Hérault, en limite avec la commune d'Aniane.

³ AD34 - 267 EDT 81. (On peut approximativement dater ce brouillon du milieu des années 1760).

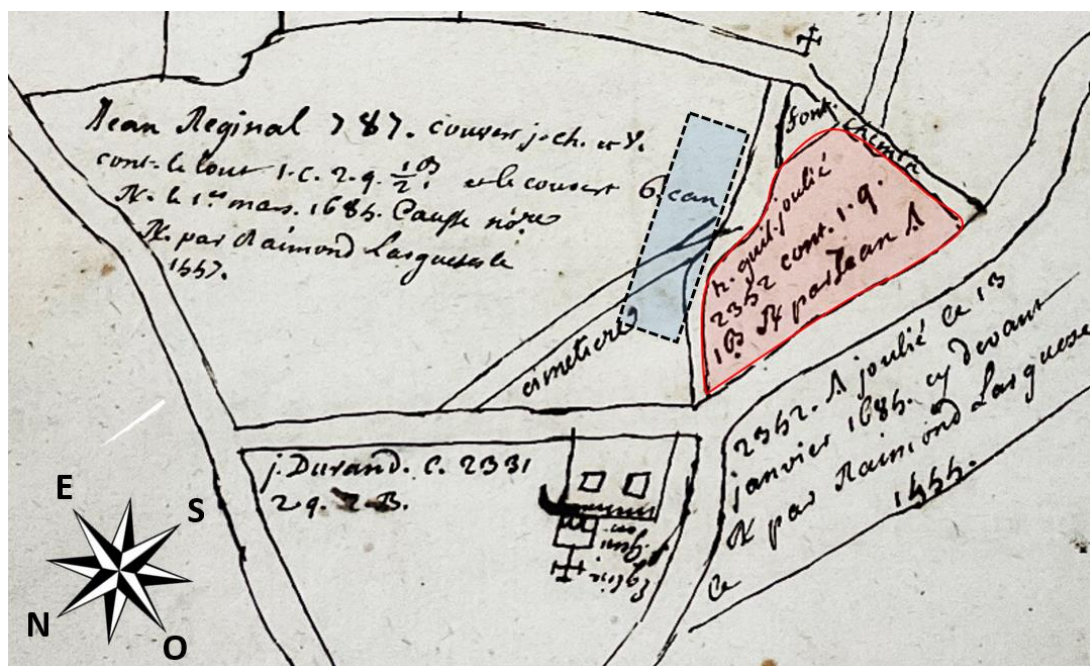
⁴ AD34 - 267 EDT 82.

⁵ AD34 - 267 EDT 83.

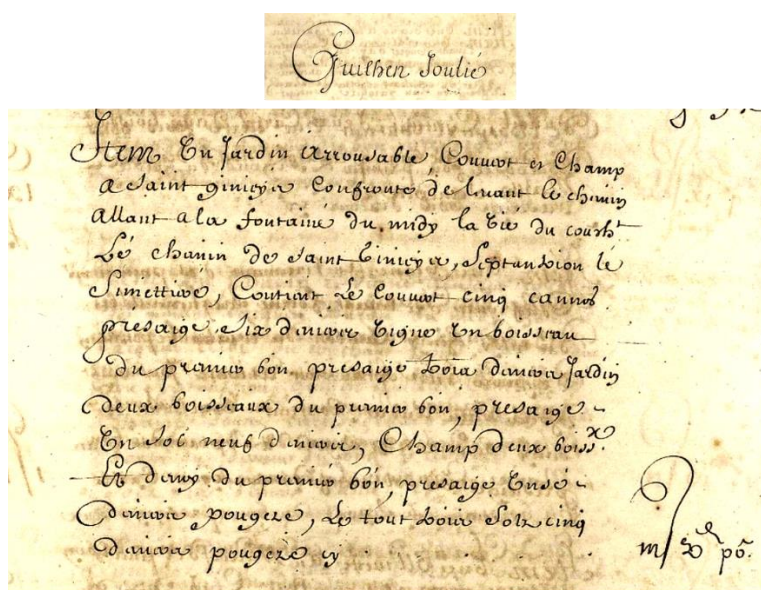


On peut également distinguer des annotations sur les diverses parcelles qui nous occupent.

Intéressons-nous tout d'abord à la parcelle colorée ici en rouge, située entre le chemin de la source (font) et le chemin qui va à Gignac. L'actuel mas de Saint-Geniès est grossièrement représenté en bleu. La parcelle est annotée « *h. guil. joulié* » indiquant qu'elle appartient aux hoirs (héritiers) de Guilhem (ou Guillaume) Joulié et contient 1 quarte et 1 boisseau.



Un « *Guilhen Joulié* » est bien présent sur le compoix de Saint-Jean-de-Fos de 1678, déclarant plusieurs biens (*le tout pour un presage⁶ de 2 livres, 12 sols*) : une maison d'habitation aux faubourgs, une olivette à la Bertranette, un champ et vigne aux Combals, une olivette au Cabanis, une autre au four des Oules, un *rebayral⁷* à la Méjanne, une vigne à Gastefer, une à la Méjanne, une aux Pommières, une olivette au mas del Pioch, une vigne aux Issarts, un champ aux Condamines et un champ, vigne et bois en divers endroits au Saut, en plus du bien suivant, correspondant parfaitement au plan de Flory :



Usuel du compoix de 1678 - 267 EDT 50 - vn 332/562

⁶ Presage (*prisage, prizaige, prisaige, presaige*) : pour « estimation, appréciation » en vue de l'allivrement.

⁷ Rebayral : pièce de terre fertile aux abords d'un cours d'eau.

« Item (de même) un jardin arrosable, couvert & champ à St Geniès, confronte du levant le chemin allant à la fontaine, du midi la vie⁸, du couchant le chemin de Saint Geniès, septentrion le cimetière, contient le couvert cinq cannes⁹, prisage six deniers, vigne un boisseau¹⁰ du premier bon¹¹, prisage trois deniers, jardin deux boisseaux du premier bon, prisage un sol neuf deniers, champ deux boisseaux et demi du premier bon, prisage un denier pougeze¹², le tout trois sols cinq deniers pougeze ».

Les mêmes biens seront déclarés sur le compoix de 1734¹³ par Guilhem Joulié.

Voyons maintenant la parcelle colorée ci-dessous en rouge. L'annotation indique que : « Jean Reginal » en était le propriétaire, que la parcelle comprenait couvert, j(ardin) ch(amp) et v(igne) cont(enant) le tout 1 c(étéree)¹⁴ 2 q(uarte)¹⁵ ½ B(oisseau), et le couvert 6 can(nes), le tout enregistré chez les notaires Causse (1^{er} mars 1685) et Raymond Largueses (en 1557).



⁸ Vie (via ?) : désigne sans doute le « chemin » noté sur l'extrait du brouillon de Flory. En effet, « sentier » peut se dire « via, vial/viòl, carrairon, caminol » en occitan (dictionnaire Laus).

⁹ Canne : ancienne unité de mesure. La canne de Montpellier mesurait 6 pieds 2 lignes, soit environ 2 mètres (1,987 m).

¹⁰ Boisseau : pour « boisselée » : mesure agraire surtout répandue dans le centre de la France et correspondant à la surface de terre pouvant être ensemencée avec un boisseau de grains.

¹¹ En préambule, le compoix de 1678 (AD34 - 267 EDT 50) définit les critères d'estimation des biens. Pour chaque type de terrain (vigne, olivette, champ, jardin...) la nature du terrain était également estimée, selon 3 échelons (bon, moyen, faible) eux-mêmes divisés en premier, second et dernier. « Premier bon » était une très bonne terre à l'opposé de « dernier faible ».

¹² Pougeze : de l'occitan « pogèsa » pour « pougèze », très petite monnaie de compte, ainsi dénommée sans doute par référence à la « malio poujhèzo » ou maille du Puy. On la rencontre dans tous les compoix cévenols où elle vaut la moitié d'une maille, soit le quart d'un denier. (Un écu = 3 livres ; une livre = 20 sous (sols) ; un sou = 12 deniers).

¹³ AD34 - 267 EDT 52 - vue numérique 280/504 (matrice du compoix de 1734).

¹⁴ Cétéree (pour « sétérée ») : ancienne mesure agraire équivalant à la surface de terrain que l'on peut ensemencer avec un setier de blé. Varie d'une région à l'autre : 1 sétérée de Rodez = 25,207 ares, 1 sétérée de Carcassonne = 36,615 ares. La sétérée de Saint-Jean-de-Fos valait 24,69 ares.

¹⁵ Quarte : un quart de sétérée.

Tout ceci est confirmé dans le compoix de Jean Reginard¹⁶ en 1678.

Pouppone
Jean Reginard

Item un Couvert Jardin arrouzable, Champ
Vigne au tenement de Saint Genies Confronte
du levant le Chemin du molin du midi Andre
de la Treille et Francois Taconnet Couchant
le Chemin de la fontaine de l'église via entre deux, Jean
Durand vieux, et autre Durand, Contien le
couvert six cannes prezage neuf deniers, le
jardin deux boisseaux du pre(mier) bon prezage
un sol neuf de(niers), champ deux cartes trois
boisseaux et demi du premier bon prezage quatre
sols trois deniers m^o(ille) p^o(gese), vigne deux
cartes trois boisseaux et demi du premier bon
prezage trois sols six deniers maille pougeze - - - m^o p^o.

Usuel du compoix de 1678 - 267 EDT 50 - vn 332/562

« Item un couvert, jardin arrouzable, champ et vigne au tenement de saint Genyes confronte du levant le chemin du molin¹⁷, du midi Andre de la Treille et François Taconnet, couchant le chemin de la fontaine, du septantrion l'œuvre de l'église via entre deux, Jean Durand vieux, et autre Durand, contien le couvert six cannes prezage neuf deniers, le jardin deux boisseaux du pre(mier) bon prezage un sol neuf de(niers), champ deux cartes trois boisseaux et demi du premier bon prezage quatre sols trois deniers m^o(ille) p^o(gese), vigne deux cartes trois boisseaux et demi du premier bon prezage trois sols six de(niers), le tout dix sols trois deniers maille pougeze ».

Jean Réginard (Reginal) (1643>1691) avait épousé Gabrielle Pascal (1630-1715) d'Aniane. Il était le fils de Durand Réginard (<1609-1667) et Marguerite Berjon (<1618-1775) de Viols-le-Fort.

Durand Réginard avait été consul moderne de Saint-Jean-de-Fos en 1642. Un acte notarié le concernant nous éclaire peut-être sur la destinée du cimetière :

« A Saint-Jean-de-Fos, le 6 mars 1646, Me Amans BOUSSUGES¹⁸ vicaire perpétuel de Saint-Jean-de-Fos, pour luy et ceux qui lui succéderont, a bailhé purement et à perpétuité à Durand RÉGINARD, habitant de Saint-Jean-de-Fos, acceptant pour luy et ses successeurs à l'advenir, une pièce terre estant de l'oeuvre de ladite esglise complantée de 7 olliviers sise ... au tènement de l'esglise St genieys contenant à semer une cesterée ou environ ... à condition que icelluy RÉGINARD annuellement et perpétuellement à chasque jour et feste de Pasques payée audit sieur vicaire et ses successeurs à l'advenir une rante ou pension de 8 sols tournois ...et c'est suivant la deslivrance que luy a esté faite

¹⁶ En fonction des documents observés, on trouve Reginard, Reginal ou Reginald.

¹⁷ Le moulin d'Aniane, sur l'Hérault, en face la Méjane.

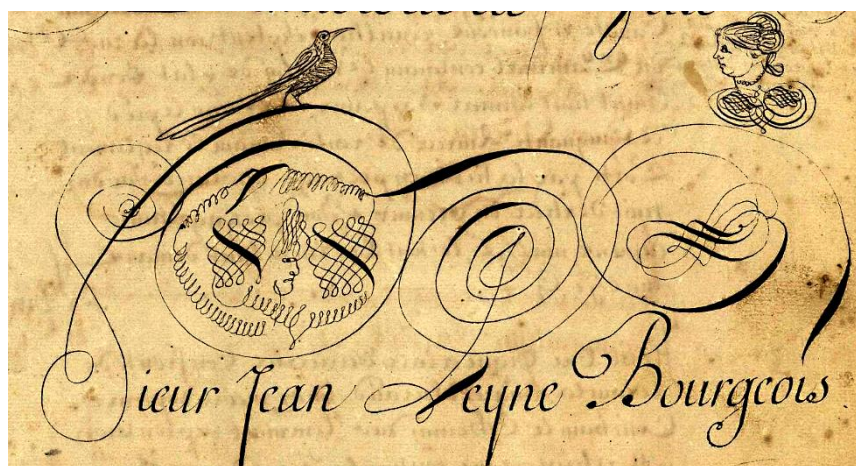
¹⁸ Amans Boussuges est né vers 1591 à Saint-Jean-de-Fos, et décédé le vendredi 14 avril 1651, à l'âge de 60 ans environ, à Saint-Jean-de-Fos. Il a été enseveli dans l'église du présent lieu. Titre : Me ; Profession : prêtre et secondaire de Saint-Jean-de-Fos.

par Estienne JOURDAN, sergent ordinaire dudit lieu, comme plus offreur et dernier enchérisseur en conséquence des criées ... en place publique dudit lieu, sans qu'il soit permis audit RÉGINARD détériorer ladite pièce ny la vendre et aliéner pour fêre perdre ladite pension et transporter en mains mortes et prohibées de droict, l'investissant de la pièce dont s'est despoilhé par le bail de la plume avec promesse d'icelle luy faire jouir paisiblement ... Faict et passé dans la maison abbatiale et seigneuriale dudit lieu en présance de Me Jean THIBAUD prêtre et Jean POYET clerc tonsuré sousigné avec parties, et de moy Jean HERAIL nottaire royal dudit lieu, qui requis sousigne »¹⁹ (AD34 II E 63/204 f° 250 N° 0850).

Quinze ans auparavant, l'évêque Plantavit de la Pause lors de sa visite pastorale, le 24 août 1631, signalait que : « a un cart de lieue dudit lieu (Saint-Jean-de-Fos) tirant vers Gin hac y a une eglise vieilhe en ruines (Saint-Geniès) qui servait antienement de paroisse et ne sert de rien quand à presant, et doit estre demolie ». Le cimetière (l'œuvre de l'église) était donc assurément abandonné en tant que tel, mais sans doute était-il complanté d'oliviers comme le cimetière de Saint-Jean dont les marguilliers utilisaient les olives pour l'entretien des lampes à huile²⁰. Plantavit de la Pause lors de la même visite pastorale demandera d'arracher les oliviers du cimetière de Saint-Jean. Il est probable que les oliviers du cimetière de Saint-Geniès furent eux, épargnés, et pourraient représenter les 7 oliviers du bail entre le vicaire et Durand Reginard. Au cours du temps, le caractère sacré de la pièce de terre a vraisemblablement été effacé, et le terrain sera incorporé aux terres cultivées comme nous le verrons plus loin.

Une note écrite en 1694, en marge de l'usuel²¹ de compoix de Durand Reginard indique une mutation : « cette pïesse²² a été remise sur le compoix de S' Jean Depeyne ». Nous en verrons la cause plus loin.

Comme le montre la première page du compoix de 1678 (image ci-dessous), Jean Peyne (1627-1712) était une personne respectable à Saint-Jean-de-Fos. Il fut docteur ès lois, avocat, puis viguier en 1687, c'est à dire juge en la justice du seigneur abbé de St Guilhem. Il était qualifié d'honnête homme²³.



Pour Nicolas Faret²⁴, l'idéal de « l'honnête homme » semble plus spécialement trouver sa place au sein de la classe la mieux lotie de la France d'Ancien Régime, celle de la noblesse. En conséquence, de

¹⁹ Généalogie des MASSOL, du village de Saint-Jean-de-Fos et des environs (<http://massolji.free.fr/>).

²⁰ Visite pastorale de Plantavit de la Pause en 1631 (AD34 - G 4436).

²¹ L'usuel, contrairement à la matrice de compoix, est continuellement mis à jour.

²² Pïesse : pièce (de terre).

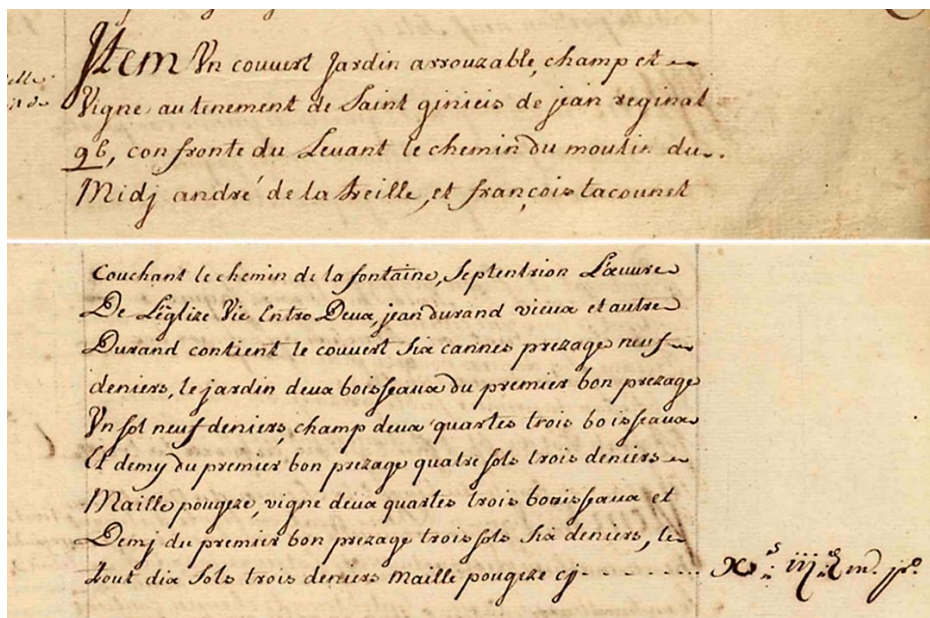
²³ « Honneste », écrit Antoine Furetière dans son Dictionnaire Universel, est « ce qui mérite de l'estime, de la louange, à cause qu'il est raisonnable, selon les bonnes mœurs ».

²⁴ Nicolas Farret (1600-1646) est un homme d'État et homme de lettres français. Il fit partie des premières réunions organisées qui préparèrent l'Académie française, et devint un de ses premiers membres.

nombreux bourgeois de l'époque se prennent d'envie d'ajouter une particule à leur patronyme. Ainsi, le fils de Jean Payne se fera appeler Jean Henry de Payne (1666-1732), comme indiqué sur le compoix de 1734. Il est également qualifié de *bourgeois* et d'*honnête homme*. Il sera capitaine en 1691, puis deviendra le premier maire de Saint-Jean-de-Fos de 1693 jusqu'en 1698, puis viguier en 1708.

En 1689, Jean Henry de Payne avait épousé Marie Réginarde (1667-1735) – fille de Jean Réginard et Gabrielle Pascal, et petite-fille de Durand Réginard – qui lui apporte la parcelle comme l'indique la note vue précédemment, en marge de l'usuel de compoix de 1678.

On retrouve donc la pièce de terre dans le compoix de Jean Henry de Payne en 1734, parmi les nombreux biens qu'il possède.



Usuel du compoix de 1734 - 267 EDT 53 - vn 8/314

Cette parcelle, sur laquelle est construit le mas de Saint-Geniès actuel, ne comportait donc à l'époque qu'un *couvert* de six cannes²⁵, c'est-à-dire un simple abri, dont on ne connaît d'ailleurs pas la position.

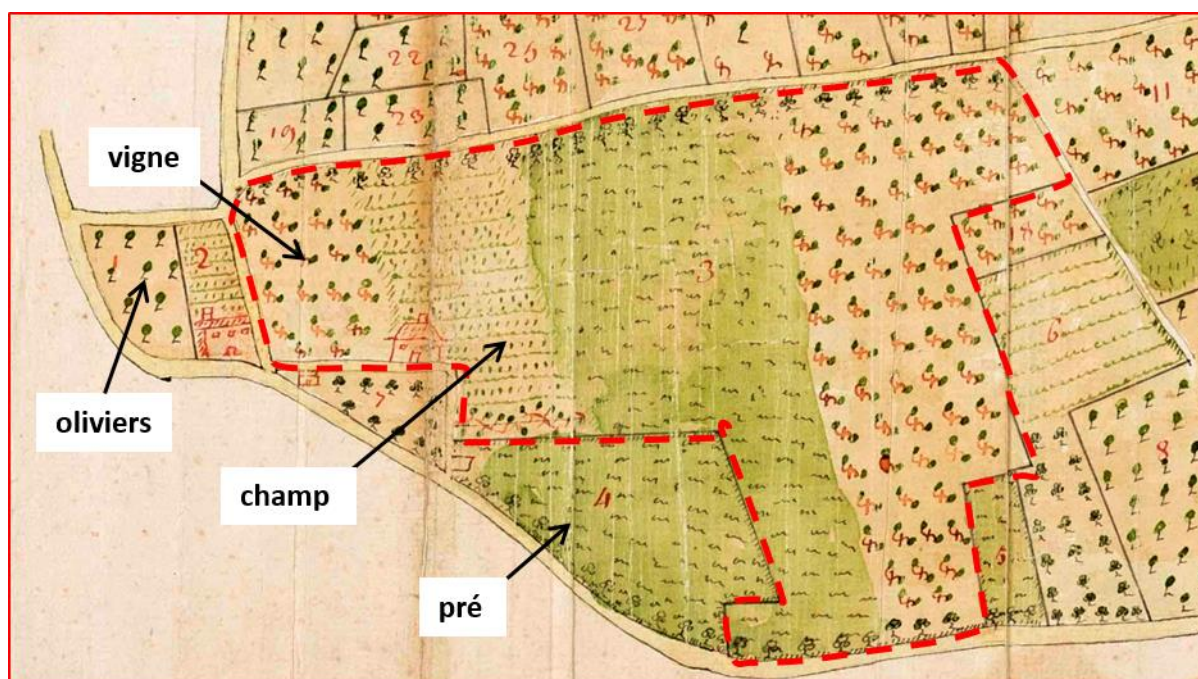
En 1767, lorsque Pierre Flory dresse les plans géométriques de l'arpentement général du terroir et de la commune, il dessine sur la parcelle d'intérêt, au tènement de « *St Genès, Gastefere et le Clap* », une construction qui est plus qu'un couvert et qui est positionnée à sa place actuelle, le long du chemin qui va à la source (*colorée en bleu avec le symbole S*).



Arpentement de Flory - AD34 - 267 EDT 83 - vn 5/36

²⁵ Canne : il s'agit ici de *canne carré* (*surface*). La canne carré vaut à Montpellier 3,949 m². Soit un couvert de 24m² environ.

Sur le plan sont également indiqués les propriétaires des parcelles numérotées. La parcelle n°3 appartient au dénommé sieur Bonniol, ce qui est confirmé sur l'arpentement comprenant pour chaque plan, le nom des propriétaires des pièces contenues et la description de chaque parcelle²⁶.



Arpentement de Flory - AD34 - 267 EDT 82 - vn 18/49

Noms des Propriétaires	
1 Jean Bras ch. oliv.	42
2 Berger Ch	43 Louis Brès
3 Jos. Bonniol Pré, ch. Fig. M.	44 Pi. Brès f'd
4 And. Combacal Prop. Pré	45 Jaq. Galbi
5 Joseph Sigalen Pré	46 Jean Lava
6 Martial Latteide	47 Ant. Joulié
7 André Joulié touseille Fig.	48 Jean Dorstan

Le propriétaire est un dénommé « Jos. Bonniol », dont il est dit dans certains documents qu'il est d'Aniane. Il s'agit de Joseph, né à Aniane en 1730, du mariage d'Antoine Bonniol (1678-1752) bourgeois d'Aniane, marchand tanneur et Marguerite André (1698>1759) de Saint-Jean-de-Fos. Son grand-père Anthoine (ca1646-1716) était notaire royal à Aniane. Joseph Bonniol épouse Marie Peyne le 5 juin 1758²⁷. Marie Peyne était la fille de François Peyne et Marie Brès, petite-fille de Jean-Henry (de) Peyne.

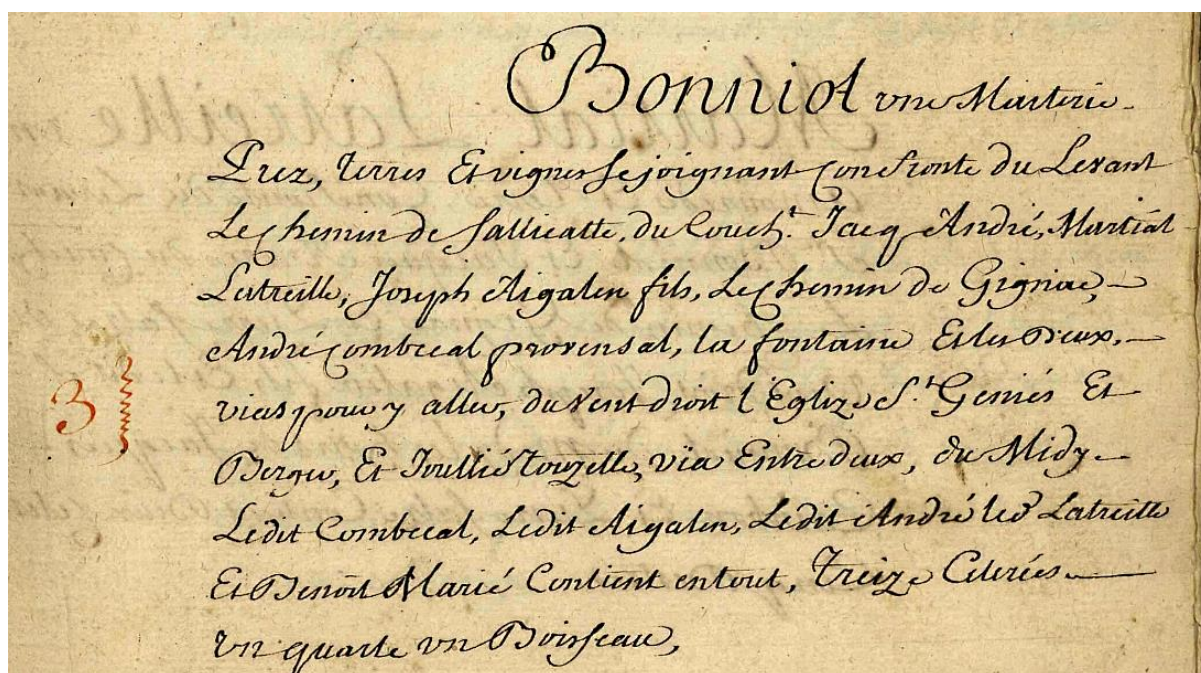
²⁶ Arpentement de Flory - AD34 - 267 EDT 82.

²⁷ AD34 - 1 MI EC 267/2 - vue numérique 132/259.

En plus des noms des propriétaires, cet arpentement aquarellé de Flory représente également la nature des terrains. On note l'importance de la parcelle de Joseph Bonniol et on voit également qu'une vigne a été plantée sur l'ancien cimetière. L'église paroissiale Saint-Geniès de Litenis, construite au XI^e siècle, était devenue église succursale au XIV^e, lorsque l'église Saint-Jean était devenue paroissiale à sa place. En cette fin de XVIII^e siècle, on la dépouillait même du souvenir de son cimetière.

De plus, le bâtiment figuré apparaît de grande taille si on le compare à celui présent dans la parcelle n°7 d'André Joullié, qui représente probablement le couvert (*de 5 cannes*) décrit précédemment dans le compoix de *Guilhen Joulié* en 1678.

Joseph Bonniol, qui possède alors la parcelle de Jean Henry de Payne, a transformé le couvert de 6 cannes préexistant en maison d'habitation, et a acheté plusieurs parcelles mitoyennes pour créer une « métairie ». C'est ainsi qu'elle est qualifiée par Pierre Flory dans la rubrique de l'arpentement²⁸ décrivant le bien de Joseph Bonniol.



« Bonniol une métairie, prés, terres et vignes se joignant ; du levant le chemin de Sallicate²⁹ ; du couchant Jacques André, Martial Latreille, Joseph Aigalen fils, le chemin de Gignac, André Combacal (dit) provençal, la fontaine et les deux vias pour y aller ; du vent droit l'église St Geniès et Berger, et Joullié (dit) touzelle³⁰, via entre deux ; du midi ledit Combacal, ledit Aigalen, ledit André, ledit Latreille et Benoit Marié, contient en tout, treize sétérées, un quart, un boisseau ».

En 1790, Joseph Bonniol décide d'acheter le champ (*parcelle n°2*) du dénommé Berger.

À ce sujet, un différend l'opposa à la communauté de Saint-Jean-de-Fos. Joseph Bonniol, ayant fermé le chemin attenant à l'église, empêchait les bergers de venir abreuver leur bétail lorsqu'ils étaient à la campagne à la fontaine publique de Saint-Geniès. Jean Durand, Pierre Galen et Jean Joullié

²⁸ AD34 - 267 EDT 84.

²⁹ Sallicate : le chemin dit « de sallicate » est le chemin allant vers le moulin d'Aniane sur l'Hérault. Il est intéressant de noter qu'il existe un ancien moulin appelé « moulin de salicate » entre le Lez et le Verdanson, à Montpellier. Dans son dictionnaire topographique et étymologique, Frank Hamlin avance une racine latine « *salicetum* » désignant un « lieu planté de saules ».

³⁰ Touzelle (*ou touselle*) : blé tendre précoce dont l'épi est sans barbe. Il est mentionné dès l'an 1000.

– tous trois, ménagers octogénaires de Saint-Jean-de-Fos – vinrent témoigner devant le conseil que le chemin donnant accès à la fontaine existait de tout temps³¹ :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-dix et le vingt cinquième jour du mois d'octobre après midi à la réquisition du sieur Capmal procureur de la commune, le conseil municipal assemblé s'est transporté en corps au lieudit St Genest pour vérifier les dégradations et décombres que ledit sieur Bonniol habitant de la ville d'Aniane a fait à un chemin attenant à l'église de St Genest, et étant arrivés, avons trouvé que ledit Bonniol avait fermé ledit chemin du côté du levant et couchant – lequel chemin existait entre le Sr Bonniol et le nommé Jean Berger et servait aux particuliers pour venir abreuver leur bétail lorsqu'ils étaient à la campagne à la fontaine publique de St Genest – et se mettait en devoir de rompre ledit chemin et de clore et joindre à sa terre celle qu'il vient d'acquérir dudit Berger ; et comme c'est une voie de fait qui dépend de la justice de la municipalité, elle a résolu d'ouïr en témoignage quatre habitants notables des plus âgés dudit lieu pour constater que ledit chemin est utile et a toujours existé et de s'en remettre à la décision du directoire du district et du département en notifiant audit Bonniol qu'il ait à faire valoir ses droits auprès d'eux s'il en a des droits particuliers.

Lesdits notables ayant été avertis par le valet de ville et rendus à la maison commune sont : sieur Jean Durand âgé de quatre-vingt-trois ans, sieur Pierre Galen âgé de quatre-vingt-deux, sieur Jean Joullié âgé de quatre-vingt-quatre, tous ménagers habitants dudit Saint-Jean-de-Fos, auxquels après leur avoir fait lecture du verbal et exposé qui devait dire la vérité en dire et confiance, ont promis et attesté qu'il y eu et entendu dire qu'il y avait un chemin audit endroit servant de passage entre le sieur Bonniol et ledit Berger de tout temps et ont signé ». Le sieur Bonniol dut débloquer le passage.

Quelques années plus tôt, avant la Révolution, le sieur Bonniol avait déjà eu quelques démêlés avec la communauté de Saint-Jean-de-Fos.

Si de nos jours, les vignerons sont reconnus libres de vendanger quand bon leur semble, ce n'était pas le cas sous l'Ancien Régime :

« L'an mil sept cent soixante-sept et le huitième jour du mois d'octobre avant midi dans ladite maison consulaire du lieu de Saint-Jean-de-Fos au diocèse de Lodève, le conseil ordinaire de la communauté assemblé pardevant sieur François Saurel premier consul, Louis Brès second consul, François Granier troisième et dernier consul...

Par le sieur Saurel premier consul est dit que la communauté prit une délibération le quatrième du courant pour régler le jour de la vendange sur le rapport qu'il en fut fait par Jean Joullié et Pierre Albe experts nommés par délibération de la communauté, sur lequel rapport la communauté délibéra, et a réglé et fixé au douze du courant mois pour commencer à vendanger ; et que malgré les défenses que la communauté a fait à tous les particuliers de faire vendange que le jour indiqué, le sieur Bonniol habitant du présent lieu a chargé et fait couper ce jourd'hui huitième du présent mois de raisins, que messieurs les consuls lui ont fait confisquer et qu'ils ont fait porter dans la maison de ville ; sur quoi il prie l'assemblée de vouloir délibérer et décerner l'amende contre le sieur Bonniol telle qu'on jugera à propos »³². Joseph Bonniol vit sa collecte confisquée et dû payer 40 sols d'amende.

Après la Révolution française (1801-1807), un « cadastre par masse et nature de cultures » – un peu similaire à l'arpentement du terroir de Flory – est créé. Il divise le territoire des communes selon des limites



Extrait du cadastre de 1807 - AD34 - 3 P 3414-27

³¹ AD34 - 267 EDT 15 - vue numérique 500/508.

³² AD34 - 267 EDT 13 - vue numérique 290/364.

naturelles mais ce système, ne permettant pas d'asseoir facilement l'impôt, sera abandonné. Ce premier cadastre de Saint-Jean-de-Fos, établi en 1807, représente un bâtiment (*lot 107*) correspondant au mas du sieur Bonniol, et ses différentes parcelles de terre.

C'est la loi impériale du 15 septembre 1807 qui prescrit la confection d'un cadastre général que l'on appelle couramment « cadastre napoléonien ». Commencé en 1808, il ne sera achevé qu'en 1850. Sa fonction initiale consiste à doter l'administration des contributions directes d'un outil fiable et rationnel pour répartir l'impôt entre les contribuables dans un système fiscal qui repose alors essentiellement sur la propriété foncière et immobilière.



Extrait du cadastre de 1825 - AD34 - 3 P 3695 Section C1

Sur le cadastre napoléonien de Saint-Jean-de-Fos, la propriété est alors dénommée : « métairie St Geniès » et non plus « métairie Bonniol ». On peut noter que le bâtiment est alors divisé en 2 lots (7 et 8), signe d'un possible partage.

On remarque également la présence de *viviers*, des bassins (*colorés en vert*) servant à l'irrigation des terres environnantes, à partir de la source de Saint-Geniès.

Dans le volume 14 de la table des vendeurs du bureau d'enregistrement de Gignac³³, un acte de vente mentionne Joseph Bonniol, propriétaire à Saint-Jean-de-Fos. Sur la table des acquéreurs du même bureau³⁴, on apprend que c'est Roch Laval, propriétaire à Saint-Jean-de-Fos qui fait l'acquisition des biens. La vente a été conclue le 10 mai 1829 et enregistrée le lendemain en présence de Louis Augustin Jaoul, notaire à Aniane. Il est cependant indiqué que la vente ne porte que sur une « moitié de métairie à Saint-Jean-de-Fos » dont le prix d'acquisition s'élève à 7 000 francs.

Jean-Roch Laval (1804-1884) géomètre à Saint-Jean-de-Fos était le fils de Marie Rose Bonniol et Jean-Pierre Laval, fabricant d'eau de vie³⁵. On peut donc imaginer que la métairie ait été divisée en deux lots pour des



³³ AD34 - 3 Q 5807 1825-1829 - vue numérique 13/73.

³⁴ AD34 - 3 Q 5822 1825-1829 - vue numérique 97/147.

³⁵ AD34 - 5 MI 32/29 Naissances, mariages, décès 1800-1812 - vue numérique 37/275.

raisons d'héritage, et que la vente à Roch Laval par Joseph Bonniol en 1829 constitue en fait le rachat de la seconde moitié de la métairie. On voit d'ailleurs sur cette carte de 1950 que le mas est alors appelé : le « mas de Laval ».



Quelques définitions de termes de mesure

Arpentage des terres

Les mesures variaient selon les régions, les villes, voire les villages...

Sétérée (*cetérée*): surface de terre pouvant êtreensemencée avec un setier de grains, soit environ une vingtaine d'ares. À Saint-Jean-de-Fos, un setier vaut 73,33 litres et la sétérée : 24,69 ares³⁶. La sétérée valait 15,80 ares à Béziers et 14,17 ares à Montpellier.

Quarte (*quartal, cartal*) : le quart d'une setérée, puisque selon les unités de mesures utilisées à Montpellier pour le grain (*sauf l'avoine*) : 1 setier = 2 émines ; 1 émine = 2 quartes ; 1 quarte = 3 pugnères (*punière, poignière*).

Boisseau : dérivé de « boisse », bas-latin *bostia* et gaulois *bosta*, pour « creux de la main » ; utilisé ici comme unité de mesure de surface, comme un synonyme de « boisselée de terre », correspondant à la surface de terre pouvant êtreensemencée avec un boisseau (*de Lodève environ 3,8 litres*) de grains, soit environ 2 ares.



Pan : le terme « pan » est une forme abrégée pour « empan ». C'est originellement la distance entre l'extrémité du pouce et celle de l'auriculaire d'une main aux doigts écartés. C'est le 1/8 d'une canne, donc équivalent à 24,8 cm à Montpellier (canne = 1,987 m).

Monnaies de compte

Écu : du latin *scutum* pour « bouclier ». Monnaie d'or ou d'argent frappée aux armes du souverain qui l'émettait. Apparu au XIII^e siècle, l'écu valait 3 livres. Au XVIII^e siècle, il s'échange contre 4, puis 6 livres. La refonte monétaire de 1795 réduisit de près de 5 grammes le poids d'argent initial (27,25 grammes) pour frapper la nouvelle pièce de cinq francs.



Livre : Il existait différentes livres dont la « livre tournois » (*c'est-à-dire de Tours*), la plus couramment utilisée (80,88 grammes d'argent fin), et la « livre paris » (*c'est-à-dire de Paris*). Quatre livres parisis valaient cinq livres tournois. On utilisait ici, la livre tournois : symbole **℔**, souvent transcrit £ à tort.

Sol (*sou*) : du latin *solidus*, un sol (*ou gros tournois de 4,22 grammes d'argent*) valait 1/20 de livre tournois. Quand la livre tournois cède la place au franc en 1795, sols/sous et deniers disparaissent des bourses. Toutefois, les Français continuent d'appeler *sou* le vingtième du franc. Ainsi, la pièce en bronze de 5 centimes pesant 5 grammes était-elle qualifiée de sou.

³⁶ *Tables de comparaison entre les anciens poids et mesures du département de l'Hérault et les nouveaux poids et mesures*, par M. Fort aîné, de St-Pons, 1804 (consultable sur Gallica).

Denier : le terme dérive du « denier romain » (*denarius nummus*). Le denier valait 1/12 de sol, soit 1/240 de livre. La valeur de la livre (240 deniers) était donnée par le fait que Charlemagne avait prescrit de tailler 240 deniers dans une livre d'argent.

Maille : de l'occitan *mealha*, *mialha*, la maille était, à l'origine, une unité de mesure puis une pièce de monnaie française apparue sans doute au XII^e siècle. Le terme vient du bas latin *medalia*, indiquant qu'elle valait 1 demi-denier. La maille était la plus petite valeur représentée matériellement. Elle a donné l'expression « avoir maille à partir³⁷ avec quelqu'un », c'est à dire « être en conflit avec quelqu'un » puisqu'une maille était difficile à partager.

Pougese : de l'occitan « *pogèsa* » pour « pougèse », très petite monnaie de compte, ainsi dénommée sans doute par référence à la « *malio poujhèzo* » ou maille du Puy. On la rencontre dans tous les comports cévenols où elle vaut la moitié d'une maille, soit le quart d'un denier.

Mesure des volumes

L'huile se mesurait à la « charge ». La charge d'huile à St-Jean-de-Fos équivalait à 161,60 litres. Elle se divisait en 12 « mesures » de 30 « fioles » chacune.

La charge de St-Jean-de-Fos valait 1 hectolitre 61,103 litres.

La mesure valait 13,467 litres.

Le lievrail (appelée également **fiole**) valait 0,449 litre, soit 1 livre poids.



Le vin se mesurait au « muid ». À Saint-Jean-de-Fos, le muid équivalait à 740,52 litres. Il se divisait en 12 pagelles, elle-même subdivisée en 51 pots 1/3, et le pot valant 2 feuilletes.

Le muid de St-Jean-de-Fos valait 7 hectolitres 40,52 litres.

La pagelle valait 61,71 litres.

Le pot contenait 1,202 litre.

La feuillette valait 0,601 litre.



³⁷ Originellement « départir » signifiant « partager, diviser ».